

---

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



CELLULE NATIONALE DETRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES

## RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2025

AOUT 2025

---

---

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>I. ACTIVITES PRINCIPALES.....</b>   | <b>4</b>  |
| <i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes.....</i>                            | 4         |
| <i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes.....</i>                           | 6         |
| <b>II. ACTIVITES DE COOPERATION.....</b>   | <b>7</b>  |
| <i>II.1 Coopération internationale.....</i>  | 7         |
| <i>II.2 Coopération régionale.....</i>   | 9         |
| <i>II.3 Coopération nationale.....</i>   | 14        |
| <b>III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>                                     | <b>16</b> |
| <i>III.1 Atelier de formation à l'attention du Comité de Direction de la BOA.....</i>        | 16        |
| <i>III.2 Session de formation des Magistrats.....</i>  | 17        |
| <i>III.3 Atelier de formation à l'attention des Chefs de Services de NITA TRANSFERT.....</i> | 19        |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>21</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>  | <b>22</b> |

---

## INTRODUCTION

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) a poursuivi ses activités principales d'analyse et de traitement des déclarations de soupçons, ainsi que celles réalisées dans le cadre de la promotion de la coopération et du renforcement des capacités des principaux acteurs.

Sur cette base, au cours de ce trimestre, la CENTIF a reçu soixante-quatre (64) déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant essentiellement des assujettis du secteur financier.

S'agissant de la promotion de la coopération, les activités réalisées durant ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

Au titre de la coopération internationale, la CENTIF s'est entretenue avec certains partenaires techniques et financiers (PTF) et a échangé des correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/P).

Concernant la coopération régionale, la CENTIF a participé à trois rencontres régionales dont la quarante-troisième (43<sup>ème</sup>) réunion plénière hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), qui a eu lieu du 13 au 16 mai 2025 à Dakar, au Sénégal.

S'agissant de la coopération nationale, la CENTIF a eu une réunion le 29 mai 2025, avec le Bureau Exécutif des Organisations Non Gouvernementales Internationales Représentées au Niger (OIREN). Elle a également pris part à une table ronde initiée par l'OIREN à Niamey, le 17 juin 2025.

Au titre des activités de renforcement des capacités, au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, la CENTIF a animé trois sessions de formation à l'attention des Magistrats et du personnel de deux institutions financières. Toutefois, elle n'a pris part à aucun atelier de formation.

Le présent rapport retrace les activités réalisées par la CENTIF au cours du deuxième trimestre de l'année 2025. Il est structuré en trois (3) parties dont la première porte sur les activités principales, essentiellement l'analyse et le traitement

---

des déclarations d'opérations suspectes. La deuxième partie est consacrée aux actions de promotion de la coopération. La troisième partie concerne les activités de renforcement des capacités des acteurs.

---

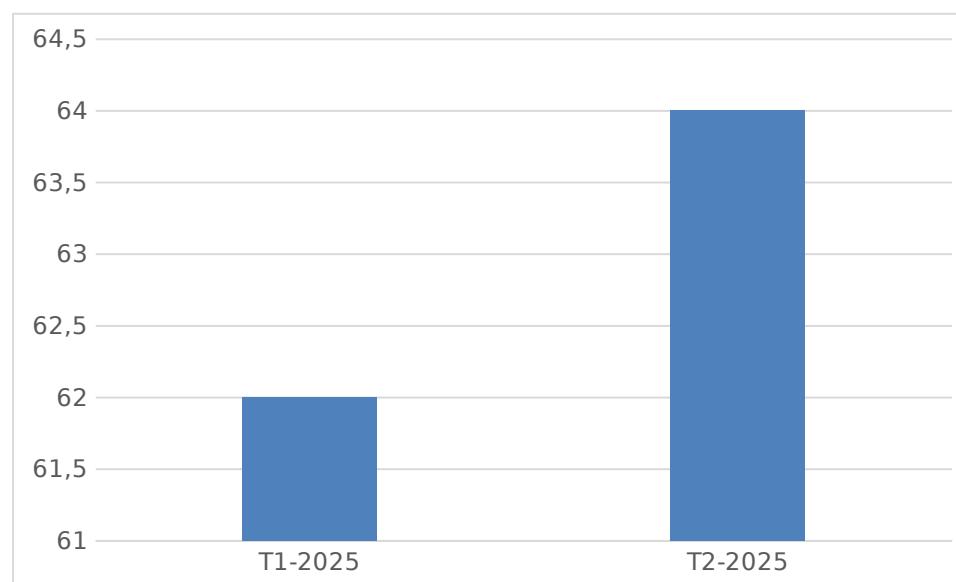
## I. ACTIVITES PRINCIPALES

### I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, la CENTIF a reçu soixante-quatre (64) déclarations d'opérations suspectes (DOS) transmises par les assujettis du secteur financier, quatre (4) saisines nationales et deux (02) demandes d'informations internationales, soit au total soixante-dix (70) dossiers.

A titre de comparaison, le nombre de DOS émanant des assujettis du secteur financier est passé de soixante-deux (62) au premier trimestre à soixante-quatre (64) au deuxième trimestre de l'année 2025, en hausse de 3,2 %. Ce résultat est le fruit des actions de sensibilisation et d'encouragement menées régulièrement par la CENTIF au cours des réunions trimestrielles du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier. En outre, il est noté une amélioration significative de la qualité des DOS. Au regard de ces résultats positifs tangibles, la CENTIF s'est engagée à poursuivre avec persévérance ses actions de sensibilisation et d'encouragement des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

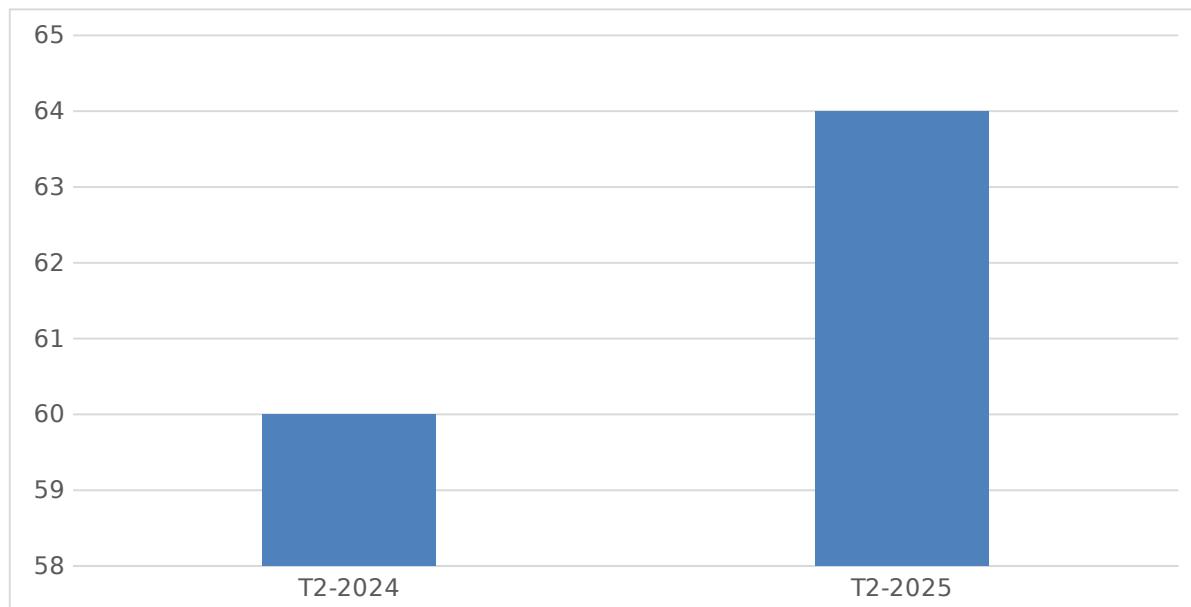
Graphique 1 : Evolution du nombre de DOS de T1- 2025 à T2- 2025



Comparé à celui de l'année précédente, le nombre de DOS a connu la même tendance haussière, en passant de soixante (60) au deuxième trimestre de l'année

2024 à soixante-quatre (64) au deuxième trimestre de l'année 2025, soit un accroissement de 6,7 %.

Graphique 2 : Evolution du nombre de DOS de T2-2024 à T2-2025



Il convient de signaler que la participation des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) aux activités déclaratives constitue un défi majeur pour la CENTIF. A cet égard, la CENTIF entend poursuivre ses actions de sensibilisation et de promotion de la coopération nationale ainsi que son approche participative qu'elle a toujours privilégiée dans la conduite de ses chantiers et dans l'organisation de ses différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs.

En outre, la CENTIF s'est engagée à redynamiser le Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL, créé en 2024. En effet, l'opérationnalisation réussie de ce Forum devra favoriser une meilleure implication des EPNFD et des OBNL dans la LBC/FT/P, à travers la mise en œuvre de leurs obligations de vigilance, notamment, leurs activités déclaratives.

Dans le même sillage, la CENTIF a élargi le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier aux agréés de change manuel dont les représentants prennent

---

part régulièrement aux réunions dudit Forum, depuis leur première participation le 30 octobre 2024.

Le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à cinquante-trois milliards soixante-deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-trois (53 062 395 323) francs CFA. Les montants des sommes mises en cause varient de quatre millions cinq cent quatre-vingt-onze mille sept cent (4 591 700) francs CFA à quinze milliards neuf cent dix millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-neuf (15 910 593 669) de francs CFA. Les transactions suspectes déclarées portent sur des versements et retraits en espèces, des transferts de fonds et des virements et les utilisations de cartes de paiements électroniques.

## **I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes**

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires, tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT/P.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, la CENTIF a adressé quatre-vingt-dix (90) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi qu'à d'autres administrations nationales. Suite aux réquisitions envoyées, elle a reçu quatre-vingt-dix-huit (98) réponses. Certaines réponses concernent des réquisitions adressées au cours du trimestre précédent.

Au titre des échanges d'informations liés aux opérations suspicieuses avec d'autres cellules de renseignement financier (CRF), la CENTIF a reçu deux (2) demandes d'informations provenant d'autres CENTIF d'Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Elle a adressé quatre (4) demandes d'informations dont deux (2) introduites auprès des CENTIF de deux Etats membres de l'UEMOA, une envoyée à la CRF d'un Etat membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), non membre de l'UEMOA, et une (1) transmise à la CRF d'un Etat latino-américain.

---

Au total, au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la dissémination d'un (01) dossier auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI), pour indices de fraude fiscale, ainsi qu'au traitement d'une saisine nationale et de deux (2) demandes d'informations étrangères.

Le dossier disséminé à la DGI porte sur un montant total de vingt milliards trente-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-neuf (20 038 299 169) francs CFA.

S'agissant des travaux en cours, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, mille quatre cent un (1 401) dossiers, y compris les soixante-quatre (64) DOS reçues au deuxième trimestre, sont en cours de traitement par la CENTIF.

## **II. ACTIVITES DE COOPERATION**

Les activités réalisées au cours de ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

### **II.1 Coopération internationale**

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières s'est entretenue le 9 avril 2025, avec une ***mission de la Banque Africaine de Développement (BAD)*** qui a séjourné à Niamey du 1<sup>er</sup> au 11 avril 2025, dans le cadre de l'évaluation de la première phase du Programme d'Appui à la Relance Economique et à la Résilience (PARER-Phase I). La mission s'est d'abord enquise des efforts déployés par le Niger en matière de LBC/FT/P, singulièrement, l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle (REM) piloté par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest. De même, la mission a sollicité d'amples informations sur les projets de textes soumis par la CENTIF dans le circuit d'adoption du Gouvernement, en vue d'un renforcement du cadre juridique de LBC/FT/P. L'état d'avancement du chantier de mise en place du Logiciel d'analyse et de traitement des informations financières dénommé «GoAML», développé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), a été également requis.

A l'issue des échanges, la Mission a invité la CENTIF à définir quatre (4) mesures, dont deux à mettre en œuvre en 2025 et les deux autres, en 2026, à intégrer dans son plan d'actions qu'elle devra élaborer.

---

---

En outre, la CENTIF a participé à une **session de validation des conclusions de l'atelier national tenu en septembre 2024**, organisée par le **Mécanisme Intégré pour la Stabilité des Frontières en Afrique de l'Ouest**, le 06 mai 2025 au sein du Bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à Niamey. L'objectif principal de la session était de valider les conclusions de l'atelier de septembre 2024, de réviser les recommandations formulées et de s'assurer de leur pertinence et faisabilité, en tenant compte des priorités nationales et des spécificités du contexte frontalier nigérien.

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a notamment recommandé que les partenaires techniques et financiers apportent un appui renforcé au Niger pour l'autonomisation du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive (CNCA/LBC-FT/PADM).

À l'issue de la session, les participants ont convenu de finaliser le rapport consolidé de l'analyse conjointe de base, en intégrant les amendements formulés. Ce document servira de guide pour coordonner les futures interventions, en vue de la stabilisation des zones frontalières du Niger.

En conclusion, la session a permis de confirmer l'engagement des acteurs nationaux et internationaux à accompagner le Niger dans la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et efficace pour la stabilité de ses frontières. L'inclusion des thématiques liées au blanchiment, au financement du terrorisme et à la prolifération témoigne d'une volonté commune de répondre aux défis transversaux en matière de sécurité.

De même, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a tenu le 05 juin 2025, une **réunion avec la Mission du Fonds Monétaire International (FMI)**, qui a séjourné à Niamey, du 03 au 11 juin 2025. Il s'agit d'une Mission exploratoire, en vue d'un diagnostic de la gouvernance au Niger, suite à une requête d'assistance technique pour une évaluation globale de la gouvernance au Niger, introduite par les autorités auprès du FMI. La rencontre s'est tenue sous la forme d'échanges au cours desquels la Mission du FMI a posé des questions auxquelles la CENTIF a donné des éléments de réponses. Les questions posées par la Mission du FMI ont porté aussi bien sur les activités principales d'analyse et de traitement des

---

DOS, que sur celles relatives à la promotion de la coopération nationale et la formation/sensibilisation des assujettis aux obligations de LBC/FT/P.

La CENTIF a également pris part à la ***réunion de restitution des travaux de ladite Mission aux Autorités***, qui a eu lieu le 11 juin 2025.

Dans le même cadre, la CENTIF a ***collecté et transmis des informations quantitatives et qualitatives requises par ladite Mission***, pour l'exécution de la suite de ses travaux à Washington.

Par ailleurs, la coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de LBC/FT/P, notamment le Groupe d'Action Financière (GAFI) et le Groupe Egmont des CRF du monde.

## **II.2 Coopération régionale**

La CENTIF a pris part à la ***vingtième (20<sup>ème</sup>) assemblée générale ordinaire (AGO) du Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA)***, qui s'est tenue le 10 mai 2025, à Dakar au Sénégal.

Au cours de cette réunion, les participants ont en premier lieu, adopté le compte rendu de la précédente Assemblée Générale, qui a eu lieu en novembre 2024, à Freetown en Sierra Leone, après quelques amendements.

Ensuite, une communication a été faite sur les échanges entre le RECEN-UEMOA et les institutions de l'UEMOA, concernant notamment la conduite du chantier relatif à l'évaluation régionale des risques de BC/FT/FP (ERR). Des propositions ont été formulées pour renforcer la collaboration avec ces institutions et mobiliser les compétences d'experts ayant déjà mené de telles évaluations.

En outre, un exposé a été fait sur l'état d'avancement des travaux de recensement des lacunes législatives résiduelles, par rapport aux quarante (40) recommandations du GAFI, contenues dans la Loi Uniforme communautaire relative à la LBC/FT/P adoptée à l'échelle de l'UEMOA. Sur ce point, il a été suggéré d'élargir le groupe de travail chargé du recensement des lacunes susvisées aux Secrétaires Techniques des CENTIF, afin de prendre en compte les aspects financiers, souvent négligés par les juristes.

---

De même, le rapport financier du RECEN-UEMOA a été présenté. Il a couvert les ressources encaissées et les dépenses exécutées depuis la dernière session. Ce rapport a également fait ressortir la situation des versements de la cotisation annuelle. Il a été noté que, depuis le rehaussement de la cotisation annuelle à 2 millions FCFA, seules trois CENTIF se sont acquittées de leurs obligations financières, l'une d'entre elles ayant versé la moitié. Après cet exposé, il a été suggéré au Secrétaire Permanent du RECEN-UEMOA de relancer périodiquement les CENTIF défaillantes.

Le rapport d'activités du Réseau a été également présenté. A l'issue de cet exposé, certains participants ont relevé l'absence d'activités de renforcement des capacités des CENTIF, depuis la dernière AGO. A cet égard, une proposition a été faite pour organiser un atelier ou une retraite en 2025, à l'attention des Présidents des CENTIF, en vue de partager les expériences sur les typologies émergentes de BC/FT/P dans la sous-région. La date et le lieu de l'évènement devraient être précisés en temps opportun aux participants.

Par ailleurs, les Etats devant présenter un rapport de suivi avec demande de réévaluation lors de la 43ème réunion plénière du GIABA ont sollicité le soutien des autres membres du RECEN. Dans le même ordre d'idées, les trois pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) ont demandé le soutien des autres membres de l'UEMOA dans le cadre de leur demande d'adhésion au GIABA, en qualité d'Etats africains non membres de la CEDEAO.

En outre, la CENTIF a pris part à la ***quarante-troisième (43<sup>ème</sup>) réunion plénière hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest*** qui a eu lieu du 13 au 16 mai 2025 à Dakar, au Sénégal.

La réunion plénière de la Commission Technique a été précédée par des réunions techniques des groupes de travail du GIABA (Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité et Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes).

Les principales conclusions de ces réunions peuvent être synthétisées comme suit.

Au cours de la réunion du *Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité*, les travaux ont porté sur l'examen et la validation :

- 
- des rapports de suivi du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Bénin (quatrième rapport) et de la Côte d'Ivoire ;
  - du Mémorandum sur la sortie du Mali du processus de suivi renforcé du deuxième cycle des évaluations mutuelles ;
  - du calendrier du troisième cycle des évaluations mutuelles du GIABA.

Après les discussions, les recommandations suivantes ont été formulées à l'attention de la Plénière.

Concernant le quatrième rapport de suivi du Bénin :

- rehausser les notations des Recommandations 5 et 20 à «Conforme (C)» ;
- rehausser les notations des Recommandations 10, 19, 23, 26 et 32 à «Largement conforme (LC)» ;
- Maintenir la note «Partiellement conforme (PC) » des Recommandations 4, 12 et 22 ;
- Maintenir le Bénin sous le Régime de Suivi Renforcé.

S'agissant du deuxième rapport de suivi de la Côte d'Ivoire :

- Faire passer la note de la Recommandation 8 de «Non conforme (NC) » à «Largement conforme (LC)» ;
- Maintenir la Côte d'Ivoire sous le Régime de Suivi Renforcé.

Le Groupe de Travail a également approuvé le Mémorandum sur la sortie du Mali du processus de suivi renforcé et le calendrier du troisième cycle des évaluations mutuelles du GIABA.

Ces propositions ont été soumises à la Plénière de la Commission Technique.

Lors de sa réunion, le Groupe *de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes* a notamment présenté les rapports des études et recherches qu'elle a diligentées, notamment le rapport de l'étude de typologies sur la criminalité financière basée sur le Commerce (CFBC), de l'élaboration d'un manuel de LBC/FT sur la commande publique et d'un examen analytique de la mise en œuvre de la LBC/FT dans les États membres sur la base de leurs rapports d'activités 2024.

En outre, le GIABA a fait un exposé sur la supervision en matière de LBC/FT/P dans la sous-région, qui a fait ressortir les avancées législatives, les défis persistants en matière de supervision et de répression. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des registres des bénéficiaires effectifs (BE) ont été également présentés.

---

De même, le GIABA a fait une communication sur les conclusions du Programme de Veille Stratégique (PVS) qui ont relevé que la plupart des États membres ont été identifiés comme étant partiellement conformes à la Recommandation 33 du GAFI, essentiellement en raison des faiblesses dans les systèmes de données et la coordination inter-agences.

Par ailleurs, le GAFI a fait un exposé sur la mise à jour de ses travaux sur les risques relatifs aux paiements numériques, au financement du terrorisme et sur les changements apportés aux Recommandations 1 et 16. Cette communication a également fait ressortir ses travaux sur les politiques et recherches entrepris de décembre 2024 à mai 2025, ainsi que sur ses activités à venir.

En outre, quatre Etats membres du GIABA : le Sénégal, le Nigéria, le Bénin et le Ghana ont présenté chacun les résultats de leurs études sur les typologies de BC/FT liés au commerce, conformément à un canevas qui a été tracé par le GIABA. Ces présentations ont permis d'identifier des typologies communes, telles que la sous-facturation, la mauvaise classification des marchandises et l'utilisation abusive des canaux informels.

Le GIABA a également présenté le mémorandum sur la recomposition du RTMG et du Groupe de Revue des Politiques (GRP).

*S'agissant des travaux de la quarante-troisième Commission Technique Plénière, le Rapport d'activités du Directeur Général du GIABA sur la période de novembre 2024 à avril 2025 et ceux des deux groupes de travail susvisés ont été soumis pour examen et adoption.*

*A l'issue des échanges, la Commission Technique Plénière a adopté lesdits rapports, en portant quelques amendements de forme et de fond dans le rapport du GEC. Particulièrement, la Plénière a félicité le DG du GIABA pour la qualité de son rapport et le volume impressionnant d'activités qu'il a réalisées au cours de la période sous revue. Elle a également sollicité davantage de formations, d'évaluateurs et de visites de plaidoyer.*

---

En outre, le Secrétariat du GIABA a exposé la synthèse du rapport d'activités des États membres au titre de l'année 2024.

*La plénière a pris acte dudit rapport et a fait des recommandations devant permettre, les années suivantes, au GIABA de l'enrichir davantage avant sa présentation en plénière.*

De même, le Secrétariat du GIABA a présenté le canevas de suivi et d'évaluation de l'assistance technique.

*La Plénière a félicité le Secrétariat pour la conception d'un outil de suivi et d'évaluation en ligne de l'assistance technique, en vue d'améliorer davantage la coordination, la collaboration et l'harmonisation de l'assistance technique fournie aux États membres.*

*La Plénière a également salué la contribution du GIABA et des partenaires techniques à la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP dans les Etats membres et a, par ailleurs, demandé au Secrétariat d'offrir davantage d'assistance technique, afin de préparer les États membres au 3<sup>ème</sup> cycle des évaluations mutuelles à venir.*

Ensuite, le Secrétariat du GIABA a proposé l'élaboration et l'application d'un texte uniforme reflétant les éléments essentiels des mesures supranationales des trois organisations (UEMOA, CIMA et OHADA) et donnant des clarifications pertinentes pour les évaluateurs. L'objectif est de garantir des informations exactes et cohérentes pour les équipes d'évaluation, d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation mutuelle et d'assurer des conditions équitables dans l'évaluation des pays dotés de cadres supranationaux communs.

*La Plénière a approuvé cette initiative du Secrétariat et a formulé des recommandations à prendre en compte dans le processus d'élaboration de ce texte uniforme.*

Par ailleurs, le Secrétariat du GIABA a fait une communication sur le mémorandum relatif aux requêtes d'adhésion au GIABA du Burkina Faso, du Mali et du Niger, en qualité d'États hors CEDEAO.

*La Plénière a pris note desdites requêtes et a unanimement exprimé son soutien aux trois pays.*

De même, le Secrétariat du GIABA a fait deux autres exposés sur les résultats des réunions des groupes de travail et de la plénière du GAFI, tenues en février 2025.

---

*La Commission Technique a pris acte de ces communications.*

*Enfin, l'Assemblée a adopté le rapport des travaux de la quarante-troisième session plénière de la Commission Technique du GIABA.*

La CENTIF a également pris part à la **26ème réunion du Forum des Cellules de Renseignement Financier des Etats membres du GIABA**, qui a eu lieu le 11 mai 2025 à Dakar au Sénégal, en marge de la Commission Technique Plénière. L'objectif de la réunion était de procéder à la mise à jour du programme d'activités et d'examiner l'état d'avancement des réformes mises en œuvre par les CRF candidates à l'adhésion au Groupe Egmont.

En premier lieu, le Forum a adopté le rapport de sa 25<sup>ème</sup> réunion, après y avoir porté quelques amendements.

S'agissant de l'état d'avancement des réformes mises en œuvre par les CRF candidates à l'adhésion au Groupe Egmont, le Forum a apprécié les progrès accomplis dans ce cadre, par la Gambie, sous le parrainage du Ghana et du Nigéria, ainsi que par la Guinée, sous le parrainage de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

En revanche, les performances réalisées par les autres CRF candidates, à savoir la Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principiés et les îles Comores, sont encore fragiles. Elles ont été invitées à intensifier leurs efforts dans la mise en œuvre des réformes requises, avec l'assistance de leur parrains respectifs. Singulièrement, les CRF de Sao Tomé-et-Principiés et des îles Comores n'ont pas encore de sponsors. Il a été ainsi décidé d'engager une discussion autour de ces questions avec le Président du Groupe Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe Egmont, lors de la prochaine rencontre de ce Groupe.

Ensuite, une présentation des activités réalisées depuis la dernière réunion a été faite, avec un accent sur les défis rencontrés et les progrès accomplis. Singulièrement, le Forum a relevé une certaine léthargie des activités de renforcement de capacités.

Fort de ce constat, une proposition a été faite dans le sens d'organiser une retraite annuelle pour renforcer les capacités des membres des CRF ainsi que des acteurs impliqués dans la LBC/FT/FP de l'espace GIABA.

---

En questions diverses, les discussions ont porté sur plusieurs sujets pertinents pour le renforcement des capacités des CRF et l'amélioration de la coopération régionale et internationale.

### **II.3 Coopération nationale**

La CENTIF s'est entretenue le 29 mai 2025, avec le ***Bureau Exécutif des Organisations Non Gouvernementales Internationales Représentées au Niger (OIREN)***. L'objectif de cette rencontre était de définir un cadre de collaboration et de partenariat, en vue de renforcer l'efficacité de leurs actions communes de LBC/FT/P. A cet égard, le Bureau Exécutif de l'OIREN a invité la CENTIF à lui donner des orientations claires devant guider les interventions de ses membres pour favoriser leur meilleure contribution à la LBC/FT/P.

Après les échanges, les deux parties ont convenu de conclure et signer un protocole d'accord de coopération, qui déclinera les grands axes et domaines clés couverts ainsi que les exigences qui incombent à chaque partie, dans le respect de ses prérogatives. A cet égard, un Comité restreint chargé de la rédaction du projet de texte relatif au protocole d'accord susvisé a été mis en place.

La CENTIF a également pris part à une ***table ronde organisée à Niamey, le 17 juin 2025, par l'OIREN***, dans le cadre de la célébration de son vingtième anniversaire, autour du thème intitulé : « ***Souveraineté et localisation : vers un partenariat équitable pour un impact durable*** ». Cet évènement a réuni divers acteurs institutionnels, humanitaires et communautaires, dans un esprit de dialogue sur la coopération nationale et le renforcement des partenariats locaux.

La rencontre a débuté par une présentation de la cartographie interactive des interventions des ONG membres de l'OIREN, outil innovant permettant de visualiser, par région et par secteur, les actions humanitaires et de développement entreprises par les ONG internationales au Niger. Cette cartographie vise à renforcer la coordination, la transparence et la complémentarité entre partenaires.

Ensuite, plusieurs sous-thèmes ont été abordés et ont fait l'objet d'échanges fructueux :

La souveraineté nationale dans la gestion des partenariats et dans la planification des interventions, avec un appel à un alignement des actions humanitaires sur les priorités nationales.

---

La localisation de l'aide, entendue comme le transfert de leadership, de ressources et de responsabilités aux acteurs nationaux et locaux, dans une logique d'efficacité et de durabilité de l'aide.

La redevabilité mutuelle, y compris la nécessité pour les ONG internationales de se conformer aux obligations de déclaration et de transparence financière.

L'importance de partenariats équitables, basés sur la confiance, le respect mutuel et la reconnaissance des compétences des acteurs locaux.

La vision communautaire et culturelle du développement, mise en avant par l'intervention du Chef de Canton de Kouré, soulignant le rôle essentiel des autorités coutumières dans la légitimité et la pérennité des actions de terrain.

La CENTIF a saisi cette occasion pour rappeler la nécessité d'assurer la transparence des flux financiers dans le secteur humanitaire et associatif, notamment à travers :

- La prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- Le respect des obligations déclaratives des ONG opérant au Niger ;
- La collaboration entre les ONG, les institutions de régulation et de contrôle et les autorités judiciaires pour garantir un cadre de travail conforme aux lois en vigueur.

La table ronde s'est conclue par une volonté partagée de renforcer la coordination, la transparence et la confiance entre l'État, les partenaires internationaux et les communautés locales. L'appel à une approche inclusive et décentralisée de l'action humanitaire a été salué par l'ensemble des participants.

La CENTIF, à travers sa participation, a réaffirmé son engagement à accompagner les efforts de régulation, de transparence et de collaboration constructive dans le secteur des ONG et le cadre du financement du développement.

Par ailleurs, la **coopération et la coordination nationales** se sont également poursuivies, notamment à travers des échanges d'informations entre les structures nationales impliquées dans la LBC/FT/P ainsi que dans la lutte contre les infractions sous-jacentes y relatives.

### **III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

---

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, la CENTIF n'a participé à aucun atelier de formation au titre du renforcement des capacités. Aucune structure nationale n'a été conviée non plus à une session de formation par le biais de la CENTIF.

En revanche, la CENTIF a animé trois sessions de formation à l'attention des Magistrats et du personnel de deux institutions financières.

### ***III.1 Atelier de formation à l'attention du Comité de Direction de la BOA***

A la demande de la Direction Générale de la BOA Niger, la CENTIF a animé une session de formation à l'intention des membres du directoire de la banque, à Niamey, le 23 avril 2025. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des institutions financières en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des Armes de Destruction Massive (LBC/FT/PADM), conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

La formation visait à :

- Renforcer la compréhension des obligations légales en matière de LBC/FT/PADM ;
- Présenter les nouveautés de l'ordonnance 2024-56 Bis du 19 décembre 2024 ;
- Sensibiliser aux risques et aux sanctions liés à la non-conformité ;
- Favoriser une culture de conformité au sein de la haute direction.

Quatre modules principaux ont été présentés durant cette formation.

Le premier exposé qui a porté sur la présentation de la CENTIF a été articulé autour de trois parties : les rôle et missions de la CENTIF, le processus de traitement des déclarations de soupçon et les relations avec les institutions financières.

Le deuxième module relatif aux innovations clés de l'ordonnance 2024-56 Bis du 19 décembre 2024, a mis l'accent sur les nouvelles définitions et l'élargissement du champ d'application, les exigences d'un renforcement du dispositif de surveillance, les nouvelles obligations des assujettis ainsi que le cadre de coopération nationale et internationale.

---

Le troisième module qui a concerné les obligations légales et réglementaires des banques a été centré autour des obligations de vigilance et de déclaration, des exigences de conformité interne et de mise en place de dispositifs internes LBC/FT/P adaptés, du rôle du Responsable LBC/FT/P ainsi que des obligations de formation et de sensibilisation continues du personnel.

Le quatrième module relatif aux sanctions pénales en matière de BC/FT/PADM, a décliné les types de sanctions prévues par l'ordonnance 2024-56 Bis, a présenté des cas pratiques illustrant la mise en œuvre des sanctions et a mis l'accent sur la responsabilité des dirigeants.

En conclusion, la session a été bien accueillie par les participants, qui ont manifesté un intérêt particulier pour les nouveautés juridiques introduites par l'ordonnance 2024-56 Bis et les implications pratiques pour les établissements bancaires. La CENTIF réaffirme sa disponibilité à accompagner les institutions financières dans le renforcement de leur dispositif de conformité.

### ***III.2 Session de formation des Magistrats sur la LBC/FT/P***

La CENTIF a animé un atelier de formation à l'intention des autorités de poursuite, d'instruction et de jugement, les 18 et 19 juin 2025 dans la salle de formation du Ministère de l'Économie et des Finances. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des magistrats en matière de LBC/FT/FP, dans un contexte marqué par l'évolution des menaces financières et la mise en œuvre de nouvelles normes juridiques.

L'atelier visait principalement à :

- Outiller les magistrats sur les nouvelles exigences légales et opérationnelles en matière de LBC/FT/FP ;
- Favoriser une meilleure compréhension du cadre juridique national ;
- Améliorer la qualité des enquêtes, des poursuites et des jugements dans les affaires de BC/FT/FP ;
- Renforcer la coopération interinstitutionnelle, notamment avec la CENTIF.

Une trentaine de magistrats du Siège et du Parquet relevant de la Cour d'Appel de Niamey et des deux pôles judiciaires spécialisés du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, à savoir le Pôle Economique et Financier et le Pôle en matière de Lutte Contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée.

---

L'atelier a été animé par trois Experts nationaux spécialistes de la question.

Pendant les deux jours de formation, sept modules (07) principaux ont été développés :

1. Notions générales sur le BC/FT/FP (Introduction aux concepts, typologies et enjeux) ;
2. Les principales innovations de l'Ordonnance n° 2024-56 bis du 19 décembre 2024 (Analyse comparative avec l'ancienne législation et explication des nouveautés) ;
3. Les infractions de BC/FT/FP (Définition, éléments constitutifs et régime de preuve) ;
4. Le cadre juridique national en matière de LBC/FT/FP (Revue des textes juridiques en vigueur et leur articulation avec les instruments internationaux) ;
5. Le rôle de la CENTIF dans le Dispositif de LBC/FT/FP (Missions, procédures de traitement des déclarations et échanges avec les autorités judiciaires) ;
6. L'enquête, la répression et la coopération en matière de BC/FT/FP (Méthodologies d'investigation, mécanismes de coopération nationale et internationale) ;
7. Les saisies et confiscations en matière de BC/FT/FP (Dispositifs juridiques, procédures applicables et problématiques pratiques).

Les échanges ont été riches et interactifs, marqués par de nombreuses contributions des participants, notamment sur les défis pratiques rencontrés dans la mise en œuvre des procédures de LBC/FT/FP. Les magistrats ont souligné la pertinence des thématiques abordées ainsi que la nécessité de pérenniser ce type de formation, notamment sur les aspects techniques des enquêtes financières complexes.

À l'issue de l'atelier, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Organiser régulièrement des sessions de formation continue sur la LBC/FT/FP ;

- 
- Renforcer les liens de collaboration entre magistrats, CENTIF, services d'enquête et institutions financières ;
  - Mettre à disposition des outils pratiques (guides, checklists, jurisprudence) pour le traitement des dossiers de BC/FT/FP ;
  - Encourager l'application effective des mécanismes de saisie et de confiscation.

En conclusion, cet atelier a été une étape importante dans le processus de renforcement des capacités des acteurs judiciaires impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. L'engagement manifesté par les participants témoigne d'une réelle volonté de relever les défis posés par la criminalité financière et organisée, dans le respect des textes en vigueur.

### ***III.3 Atelier de formation à l'attention des Chefs de services de NITA TRANSFERT***

A la demande de la Direction Générale de la Société Nationale de Transfert d'Argent NITA, la CENTIF a organisé une session de formation à l'attention des Chefs de services de cette Institution, à Niamey, du 24 au 27 juin 2025. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

La session s'est déroulée en deux étapes à la CENTIF.

Dans une première étape, la CENTIF a déroulé les modules suivants :

- Notions de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- Missions et attributions de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- Obligations des sociétés de transfert de fonds en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération ;
- Sanctions prévues en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération

---

Après chaque présentation, les participants ont posé des questions d'éclaircissement et soulevé des préoccupations auxquelles les animateurs de la CENTIF ont donné des éléments de réponses.

Dans une seconde étape, la session s'est poursuivie dans la salle d'auto-formation de la CENTIF, au moyen du logiciel de formation développé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime.

---

## **CONCLUSION**

Le nombre de DOS enregistrées au cours du deuxième trimestre de l'année 2025 s'est accru par rapport à celui du trimestre précédent, traduisant le regain de dynamisme des activités déclaratives des institutions financières, en particulier les banques.

Les défaillances en matière de déclaration de soupçon sont toujours relevées au niveau des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des OBNL ainsi que des entreprises et professions non financières désignées. Cette situation constitue toujours un défi pour la CENTIF.

A cet égard, la CENTIF entend mettre en œuvre des actions de redynamisation du Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL, qui a été mis en place en 2024. Elle poursuivra également ses activités de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués dans la LBC/FT/P. Celles-ci figurent en bonne place dans le plan d'actions de la Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024, adoptée par le Décret n° 2022-487/PRN/MF du 10 juin 2022.

Des activités de renforcement des capacités des parties prenantes, qui sont inscrites dans le plan d'actions du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme sont également en cours de mise en œuvre.

---

## ANNEXE

Tableau n°1 : Répartition du nombre de DOS et saisines par entité déclarante au cours du trimestre sous revue

|                                      | <b>Nombre de DOS</b> | <b>Montant en FCFA</b> |
|--------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Etablissements de Crédit             | 64                   | 53 062 395 323         |
| Systèmes Financiers Décentralisés    | 00                   |                        |
| Compagnies d'assurances              | 00                   |                        |
| Professions juridiques indépendantes | 00                   |                        |
| Agents immobiliers                   | 00                   |                        |
| Organisations non gouvernementales   | 00                   |                        |
| Régies Financières                   | 00                   |                        |
| Saisines nationales                  | 04                   |                        |
| Saisines internationales             | 02                   |                        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>70</b>            | <b>53 062 395 323</b>  |

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n°2 : Répartition du nombre de DOS reçues au cours du trimestre par infraction sous-jacente\*

| <b>Infractions sous-jacentes</b>  | <b>Nombre de DOS</b> | <b>Montant en FCFA</b> |
|---|----------------------|------------------------|
| Trafic de drogue  |                      |                        |
| Escroquerie   |                      |                        |
| Corruption  | 2                    | 1 591 871 860          |
| Fraude fiscale  | 32                   | 26 531 197 662         |
| Fraude douanière  | 1                    | 530 623 953            |
| Infraction à la réglementation des relations financières extérieures                      | 6                    | 5 306 239 532          |
| Enrichissement illicite   | 8                    | 6 367 487 439          |
| Trafics illicites de migrants et/ou d'êtres humains                                       |                      |                        |
| Faux et usages de faux  | 2                    | 2 122 495 813          |
| Cybercriminalité  |                      |                        |
| Trafic d'êtres humains  |                      |                        |
| Trafic illicite d'or  | 13                   | 10 612 479 065         |
| Autres (vol et recel association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie) |                      |                        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>64</b>            | <b>53 062 395 323</b>  |

Sources : CENTIF NIGER

\*Il s'agit des premiers indices

Tableau n° 3 : Répartition du nombre de DOS transmises au Procureur au cours du trimestre par infraction sous-jacente

---

|  | <b>Nombre de DOS</b> | <b>Montant en FCFA</b> |
|--|----------------------|------------------------|
| Trafic de drogue   |                      |                        |
| Escroquerie  |                      |                        |
| Corruption   |                      |                        |
| Faux et usages de faux ; Infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ; enrichissement illicite ; soustraction frauduleuse à l'établissement de l'impôt et blanchiment de capitaux. | 00                   |                        |
| Cybercriminalité   |                      |                        |
| Trafic d'êtres humains   |                      |                        |
| Vol et recel   |                      |                        |
| Trafic illicite d'or   |                      |                        |
| Autres   |                      |                        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>00</b>            | <b>00</b>              |

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 4 : Traitement des DOS et saisines au cours du trimestre sous revue

|   | <b>Nombre</b> | <b>Montant (en FCFA)</b> |
|---|---------------|--------------------------|
| DOS classées  | 00            | 00                       |
| DOS en cours de traitement                                  | 1 401         |                          |
| Rapports transmis au Procureur                              | 00            | 00                       |
| Dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes   | 01            | 20 038 299 169           |
| Saisines traitées (Demandes d'informations internationales) | 06            |                          |
| Saisines Nationales traitées                                | 01            |                          |

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 5 : Etat des échanges avec les cellules de renseignements financiers étrangères

| <b>Zone géographique</b>      | <b>Nombre de demandes d'informations reçues</b> | <b>Nombre de réponses reçues</b> | <b>Nombre de demandes d'informations transmises</b> | <b>Nombre de réponses transmises</b> |
|-------------------------------|---|----------------------------------|---|--------------------------------------|
| Autres pays de l'UEMOA        | 02  | 01                               | 02  | 01                                   |
| Afrique de l'Ouest hors UEMOA | 00  | 00                               | 01  | 00                                   |
| Autres régions de l'Afrique   | 00  | 00                               | 00  | 00                                   |
| Amérique                      | 00  | 00                               | 01  | 00                                   |
| Europe                        | 00  | 00                               | 00  | 00                                   |
| Asie                          | 00  | 00                               | 00  | 00                                   |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>02</b>                                       | <b>01</b>                        | <b>04</b>   | <b>01</b>                            |

Sources : CENTIF NIGER